

BULLETIN D'INFORMATION  
DE LA FÉDÉRATION VAUDOISE  
DES ENTREPRENEURS

N° 8 – JANVIER 2017

# INFO

## SOMMAIRE

UNE CHARTE POUR DAVANTAGE D'ÉTHIQUE!	2
PLUS DE 80% DES PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES ANALYSÉS NON CONFORMES AU DROIT!	3
FONDATION DE CONSTRUCTIONROMANDE	4
ENREGISTREMENT DE LA DURÉE DU TRAVAIL	5
RÉVISION DU DROIT DES RAISONS DE COMMERCE	6
ENTREPRENEURS DEVENUS EXPERTS	7
NON À LA LPPPL LE 12 FÉVRIER PROCHAIN!	8
NOTRE NOUVEL ESPACE D'ACCUEIL	9
L'INITIALE, SECONDE ÉDITION	10-11
LES ENTREPRENEURS ET LA CULTURE DU BÂTI	12
LA QUALITÉ, EMBARQUEMENT IMMÉDIAT	13
CONCURRENCE DÉLOYALE D'UNE PARTIE DU MONDE AGRICOLE	14
HUIT ASSERMENTATIONS PAR LA CONSEILLÈRE D'ETAT BÉATRICE MÉTRAUX	15
APPRENTISSAGES: ÉVOLUTION, INQUIÉTUDES ET PERSPECTIVES	16
PRÉSENCE DES EXPERTS MAISON À BEAULIEU-LAUSANNE	17
LES PETITS BÂTISSEURS À LA TÉLÉ!	18
LE DOYEN CHANGE DE VISAGE	19
LA NUIT DE L'APPRENTISSAGE	
ÉNERGIE ET SUBVENTIONS	
20	

## EDITO



### LA FÉDÉRATION S'ENGAGE

Plusieurs engagements forts de la Fédération vaudoise des entrepreneurs se sont concrétisés au fil des derniers mois de 2016. En parapheant la charte éthique vaudoise des marchés publics en août dernier, nous avons émis un signal puissant en faveur de nos entreprises membres qui respectent les prix, les salaires, les conditions de travail, les conventions et qui œuvrent au quotidien avec éthique: les marchés publics ne doivent pas être craints ni subis. L'étude de notre service Conseils et assistance technique, publiée dans ce numéro, le montre: tous les partenaires des marchés publics ont un réel pas à franchir pour que les procédures soient équitables d'un bout à l'autre de la chaîne, et cela commence par les auteurs des appels d'offres.

Pour faire entendre efficacement notre voix à Berne, nous avons besoin de nous unir au

plan romand. C'est pourquoi l'association constructionromande a été créée, avec les organisations professionnelles romandes de la construction. De nombreux élus ont déjà montré leur intérêt pour cette initiative transcantonale. A nous maintenant de fédérer les avis et de réussir à transmettre nos convictions par ce nouvel organe prometteur. Ce sera d'autant plus important lors de moments difficiles, comme les prochaines négociations de la CCT-SOR (second œuvre romand), par exemple.

La défense des intérêts de nos professions passe par un engagement politique accru. Ainsi, notre fédération a contribué à la récolte des signatures du référendum contre la nouvelle Loi pour la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Si nous militons avec force pour que ce texte soit rejeté par le peuple, c'est que nous craignons pour de nombreux emplois, en particulier au sein des entreprises du second œuvre dont les travaux de rénovation représentent 80% de leur activité.

Vous le constaterez dans ces pages, les chantiers ouverts sur le front de la construction ne manquent pas et nous poursuivrons notre action en 2017, afin que nos entreprises puissent évoluer dans le meilleur cadre politico-économique possible.

Très bonne lecture.

Jean-Marc Demierre, Président

## MARCHÉS PUBLICS

# UNE CHARTE POUR DAVANTAGE D'ÉTHIQUE!



**Etat et communes vaudoises, patronat, syndicat, architectes, ingénieurs et entreprises générales: tous les acteurs concernés par les marchés publics ont signé le 23 août dernier au Musée Olympique à Lausanne, une charte éthique.**

Par leur paraphe, la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite et les partenaires du secteur vaudois de la construction s'engagent à respecter des règles humaines et économiques essentielles dans la réalisation des infrastructures publiques du canton. Concurrence déloyale, travail au noir, procédures lacunaires: la réalisation des infrastructures publiques du canton de Vaud n'échappe guère à ces fléaux. Mais les acteurs de la construction exigent davantage d'éthique et le prouvent ! Après le Forum sur les marchés publics organisé à Lausanne-Beaulieu en août 2015 par le Département des infrastructures et des ressources humaines et la Fédération vaudoise des entrepreneurs, avec plus de 300 participants,

les principaux partenaires ont planché sur l'élaboration d'une charte éthique. Il s'agit de l'Etat de Vaud, l'Union et l'Association des Communes Vaudoises (UCV et AdCV), la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA Vaud), l'Union Patronale des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV), l'Intergroupe des Associations d'Architectes Vaud (InterAssAr), la Fédération vaudoise des entrepreneurs, le syndicat UNIA Vaud, ainsi que la faîtière des entreprises générales Développement Suisse.

Ce texte est le fruit d'une année de réunions et de discussions, dans lesquelles les propositions de chaque intervenant ont été prises en compte. Le travail a été coordonné par Annie Admane, Rédactrice en chef du magazine Bâtir. Des principes forts nourrissent cet accord : transparence, égalité de traitement, lutte contre le travail au noir et contre le dumping sur les prix. Un cahier explicatif complète la charte et vient préciser les bonnes pratiques pour y parvenir.

**Les signataires de la charte, avec de gauche à droite:**  
**Claudine Wyssa, Présidente de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), Bernard Krieg, Président de l'Union Patronale des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV), Christina Zoumboulakis, Présidente de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA Vaud), César Vuadens, Membre du comité romand de Développement Suisse, Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, Jean-Marc Demierre, Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, Pietro Carobbio, Secrétaire régional UNIA Vaud, Joséphine Byrne Garelli, Présidente de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), Philippe Longchamp, Président de l'Intergroupe des Associations d'Architectes Vaud (InterAssAr).**

## POUR DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES COMPÉTENTES, TRANSPARENTES ET VIGILANTES FACE AU DUMPING

Les collectivités publiques s'engagent à «donner le bon départ» en amont du processus de construction d'infrastructures publiques. Fort de compétences reconnues,

# CHARTÉ ETHIQUE VAUDOISE des marchés publics

Dans le cadre des marchés publics, l'acte de construire doit se dérouler dans un climat où chacun peut se déclarer satisfait de la procédure, de l'égalité de traitement pour tous, ainsi que de l'équité des décisions prises. Il est pour cela nécessaire que les règles du jeu soient claires.

L'instauration d'un climat de confiance entre les différents acteurs favorise la participation des entreprises et la réalisation de projets à la hauteur des attentes du maître d'ouvrage.

## Article 1

- a. L'organisateur des procédures possède des compétences reconnues.
- b. La pratique doit être uniforme.

## Article 2

- a. Les appels d'offres produits sont de bonne qualité.
- b. La procédure respecte les principes éthiques d'une saine et efficace concurrence.

## Article 3

- a. Les exigences de l'appel d'offres sont vérifiées.
- b. La sous-traitance intervient en accord avec le maître d'ouvrage.
- c. Les charges sociales sont payées et les conventions collectives de travail sont respectées.

## Article 4

Les choix des critères et sous-critères, ainsi que leur pondération, sont en adéquation avec le marché. Deux facteurs influent: la complexité de l'ouvrage et le volume de travail qui en découle.

## Article 5

Le soumissionnaire s'engage à respecter, sur le fond et la forme, les exigences de l'appel d'offres.

## Article 6

Le soumissionnaire est tenu d'annoncer tous ses sous-traitants, y compris lorsque des prestations sont réalisées à l'étranger.

## Article 7

Le soumissionnaire s'engage à déposer une offre crédible.

## Article 8

Le procès-verbal de l'ouverture des offres doit être remis le plus rapidement possible aux soumissionnaires.

## Article 9

- a. L'offre retenue est celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix.
- b. La décision d'adjudication est communiquée avec une argumentation justifiant la note attribuée à chaque soumissionnaire.

Lausanne, le 23 août 2016



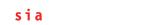
Nuria Gorrite,  
Conseillère d'Etat



Claudine Wyssa,  
Présidente de l'Union  
des Communes Vaudoises (UCV)



Joséphine Byrne Garelli,  
Présidente de l'Association  
des Communes Vaudoises (AdCV)



Christina Zoumboulakis,  
Présidente de la Société suisse des Ingénieurs  
et des Architectes (SIA Vaud)



Bernard Krieg,  
Président de l'Union Patronale  
des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV)



Philippe Longchamp,  
Président de l'Intergruppe des Associations  
d'Architectes Vaud (InterAssAr)



Jean-Marc Demierre,  
Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs



Pietro Carobbio,  
Secrétaire régional UNIA Vaud



César Vuadens,  
Membre du comité romand  
de Développement Suisse

elles se doivent de produire des appels d'offres de bonne qualité, basés notamment sur le cadre légal.

Qui obtient le marché et selon quels critères? Concrètement, le prix ne doit pas être le seul élément qui influence la décision d'adjudication. L'offre retenue doit être celle qui représente le meilleur rapport qualité/prix.

En aval, l'adjudication est expliquée, de manière à ce que les concurrents déçus comprennent pourquoi leur offre n'a pas été retenue, ce qui a pour effet de limiter les recours tout en augmentant leur chance de succès pour les marchés futurs.

## POUR DES ENTREPRISES CRÉDIBLES ET RESPONSABLES

De leur côté, les soumissionnaires s'engagent sur plusieurs points essentiels, à commencer par déposer des offres crédibles et à respecter, sur le fond et la forme, les exigences des appels d'offres.

Un engagement aussi crucial que nécessaire réside dans la lutte contre le travail au noir et les dérives de la sous-traitance. La charte

prévoit que toute sous-traitance doit intervenir en accord avec le maître d'ouvrage et que les sous-traitants doivent être annoncés, y compris lorsque des prestations sont réalisées à l'étranger. Les soumissionnaires s'assurent du paiement des charges sociales et du respect des conventions collectives de travail par leurs sous-traitants. Ils s'engagent également par écrit à répondre solidairement des salaires nets dus par les sous-traitants à l'égard de leurs employés. Concrètement, l'emploi de la carte professionnelle, permettant un contrôle systématique des ouvriers sur les chantiers, est un prérequis généralement recommandé.

## POUR DES INFRASTRUCTURES EXEMPLAIRES

Enfin, pour l'ensemble de l'économie du canton, cette charte offre la garantie que nos logements, nos bureaux, nos routes seront construits au juste prix, dans les règles de l'art, sans limiter sur la qualité ni sur les conditions de travail, en un mot bâti de manière exemplaire.

## NOS RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES AUX ENTREPRENEURS

- Déposer des offres crédibles;
- Dans les cas de sous-traitance, annoncer vos sous-traitants au maître d'ouvrage et vérifier qu'ils respectent les CCT;
- Dans tous les cas, la sous-sous-traitance est proscrite;
- S'assurer du paiement de vos charges sociales et, au nom de la responsabilité solidaire, de celles de vos sous-traitants.

## QUELS AVANTAGES POUR LES ENTREPRENEURS ?

- Une incitation à une meilleure qualité des appels d'offres produits par les adjudicateurs, notamment par l'Etat et les communes;
- Un frein à la concurrence déloyale des entreprises qui exercent du dumping sur les prix en proposant des offres anormalement basses et qui ne respectent pas les Conventions collectives de travail (CCT);
- Une sensibilisation des adjudicateurs afin que le soumissionnaire retenu soit celui qui dépose une offre avec le meilleur rapport qualité/prix.

## MARCHÉS PUBLICS

# PLUS DE 80% DES PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES ANALYSÉS NON CONFORMES AU DROIT !

En 2016, le Service Conseils et assistance techniques a effectué de vastes études des procédures d'appels d'offres des marchés publics vaudois pour les métiers de la fédération. Sur 56 appréciations globales, 88% présentent des éléments non conformes au droit des marchés publics. Il propose aux entreprises de la fédération de découvrir ses analyses.

Actif depuis deux ans, le Service Conseils et assistance techniques de la fédération effectue des analyses de procédures d'appels d'offres répartis sur tout le territoire vaudois, pour les métiers de la fédération. En 2016, la sélection représente 56 cas, dont 30 pour le gros œuvre, 21 pour le second œuvre et 5 pour la construction métallique. Au final, le constat général a de quoi surprendre. Sur les 56 appréciations globales, 7 seulement s'avèrent conformes au droit des marchés publics ! La moitié comporte une à deux non-conformités et 38% présentent trois éléments non-conformes ou plus. Un triste record qui doit en réalité plus à la méconnaissance du droit qu'à la mauvaise volonté.

### PRINCIPALES NON-CONFORMITÉS

Parmi les principales raisons de non-conformité, 70% des appels d'offres n'indiquent pas l'importance du marché dans la publication, soit l'estimation du coût ou des quantités significatives. Plus grave, la moitié ne mentionne pas la peine conventionnelle relative à la protection des travailleurs, aux conditions de travail et de salaire, ainsi qu'à l'égalité de traitement entre hommes et femmes ! Dans 15% des cas, le délai de remise des offres est inférieur au minimum légal, soit 40 jours calendaires pour la procédure ouverte. Nerf de la guerre : 15% d'entre eux ne mentionnent pas du tout la notation du critère du prix, là aussi obligatoire selon l'art. 13 du règlement d'application de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD).

### BUTS MULTIPLES

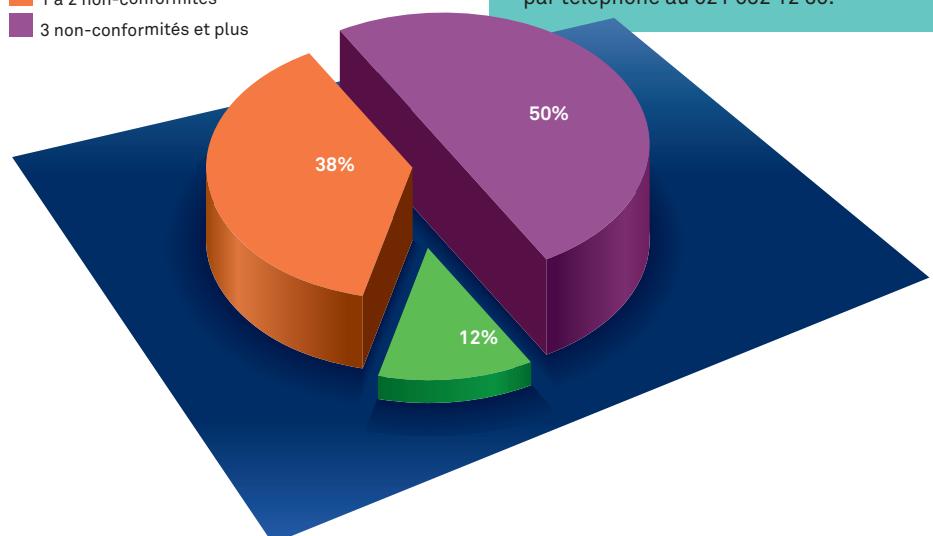
Le but des analyses n'est pas ici de «taper» gratuitement sur le dos des adjudicateurs, bien au contraire ! En complément de la charte éthique vaudoise des marchés publics et des formations aux marchés publics, ce service offre aux adjudicateurs et organisateurs la possibilité d'améliorer les procé-

dures d'appels d'offres en vue d'augmenter la quantité et la qualité des offres déposées par les entreprises. Concrètement plus de la moitié des analyses effectuées amènent effectivement à des contacts avec les adjudicateurs. Les appels d'offres sont alors rectifiés directement sur la plateforme simap.ch ou, le plus souvent, pris en compte pour les prochaines procédures.

D'autre part, elle permet aux entreprises de bénéficier d'une expertise détaillée, afin d'identifier facilement les éléments essentiels des procédures et les enjeux des marchés mis en concurrence. Pour s'en convaincre, la fédération lance une offre découverte en février prochain auprès de ses entreprises.

**Sur les 56 appréciations globales des appels d'offres:**  
**7 sont conformes au droit,**  
**28 comportent une à deux non-conformités, 21 présentent trois non-conformités et plus.**

- Conforme
- 1 à 2 non-conformités
- 3 non-conformités et plus



**entrepreneurs!**  
fédération vaudoise

**ANALYSES DE PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES**  
Facilitez-vous l'accès aux marchés publics !

**OFFRE DÉCOUVERTE UN MOIS GRATUIT !**

**ANALYSES DE PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES GRATUITES PENDANT UN MOIS !**

En février 2017, offre découverte: toutes les entreprises membres et affiliées de la fédération recevront les fiches d'analyses gratuitement et directement par courriel !

En bref:

- Pour les appels d'offres publiés sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch), des analyses ciblées réparties géographiquement sur le territoire vaudois et pour tous les métiers de la fédération;
- Evaluation du respect des bases légales des marchés publics et de la prise en compte des bonnes pratiques
- Evaluation globale, en un clin d'œil, de l'appel d'offres analysé.

Abonnement annuel aux analyses d'appels d'offres:

- 200 francs pour les membres
- 300 francs pour les affiliés et autres abonnés

Formulaire d'inscription disponible auprès du Service Conseils et assistance techniques: [cat@fve.ch](mailto:cat@fve.ch) ou par téléphone au 021 632 12 30.

## LOBBYING FONDATION DE CONSTRUCTION ROMANDE

Sous l'égide d'une nouvelle association transcantonale, les organisations professionnelles de l'industrie de la construction de Suisse romande s'unissent pour mieux faire entendre leur voix au niveau national.

Le 13 décembre dernier, les organisations professionnelles de l'industrie romande de la construction se sont rassemblées pour fonder

**constructionromande**  
membre de constructionsuisse

Affiliée à constructionsuisse, cette nouvelle association a pour objectif de défendre la sensibilité romande au sein de la faîtière et de renforcer le lobby de la construction à Berne, auprès des parlementaires romands. Au niveau régional, elle favorisera le dialogue intercantonal et la réalisation de projets communs pour défendre et promouvoir le secteur de la construction.

constructionromande fédère d'ores et déjà une quinzaine d'associations faîtières interprofessionnelles cantonales du gros œuvre, du second œuvre et de la construction métallique, ainsi que des associations romandes de branches et des conférences cantonales de la construction. Lors de l'assemblée constitutive, l'entrepreneur vaudois André Buache, également président de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP) et membre d'honneur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, a été désigné au poste de président. La vice-présidence a pour sa part été attribuée à l'entrepreneur valaisan Alain Métrailler qui occupe aussi les présidences de constructionvalais et de l'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE). Enfin, Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), assumera la direction.

Bien que la fondation officielle se soit déroulée le 13 décembre dernier, constructionromande avait déjà été présenté aux parlementaires romands le 27 septembre 2016, à Berne. A cette occasion, la nouvelle association avait distribué aux élus un dossier de plus de quarante propositions politiques concrètes sur des sujets tels que l'aménagement du territoire, le travail au noir ou les charges administratives des entreprises.



# RESSOURCES HUMAINES

## ENREGISTREMENT DE LA DURÉE DU TRAVAIL

L'employeur est obligé de par l'art. 46 de la loi sur le travail (LTr) de tenir à disposition des autorités d'exécution et de surveillance les registres et autres pièces contenant les informations nécessaires à l'exécution de la loi sur le travail et ses ordonnances. Dès lors, les travailleurs soumis à la Ltr doivent enregistrer la durée de leur travail de manière systématique et complète, conformément à l'art. 73 de l'Ordonnance de la loi sur le travail 1 (OLT1). Seules exceptions : les deux articles entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Point de situation.**

Le Conseil fédéral a ajouté deux nouvelles dispositions dans l'OLT 1, lesquelles permettent à des conditions très strictes :

- soit de procéder à l'enregistrement simplifié du temps de travail (régime simplifié; art. 73b OLT1);
- soit de convenir de la renonciation partielle ou totale à l'enregistrement du temps de travail (régime alternatif dit aussi «de substitution»; art. 73a OLT1).

### I. Régime de base ou par défaut (art. 73 OLT1)

Ce régime se concrétise par l'enregistrement systématique pour tout travailleur ne disposant pas d'une certaine autonomie dans la fixation de son temps de travail. Le travailleur doit alors consigner l'heure de début et de fin de chaque plage horaire de travail, les pauses supérieures à une demi-heure, ainsi que les jours de repos compensatoire.

### II. Régime simplifié (art. 73b OLT1) : Quelles sont les conditions pour l'enregistrement simplifié ?

Certains travailleurs peuvent, à certaines conditions, n'enregistrer que la durée du travail quotidien, ce qui signifie qu'ils peuvent se contenter d'enregistrer la durée quotidienne de travail cumulée, sauf en cas de travail de nuit ou du dimanche où le régime de base s'applique.

Les travailleurs concernés sont ceux qui peuvent déterminer eux-mêmes une part significative de leur horaire de travail. En général, tel est le cas lorsqu'ils peuvent disposer librement d'au moins un quart de leur



temps de travail. Il est à noter qu'il est possible de renoncer au régime simplifié et procéder à un enregistrement complet conformément au régime de base.

#### ■ Pour les entreprises occupant moins de 50 collaborateurs :

Un accord individuel écrit avec l'employeur est suffisant; cet accord doit être rediscuté chaque année.

#### ■ Pour les entreprises occupant 50 travailleurs et plus :

Un accord collectif doit être conclu entre l'employeur et la représentation des travailleurs (syndicat ou commission du personnel). A défaut, un groupe de négociation ad hoc doit être désigné et l'enregistrement simplifié doit être approuvé par la majorité du personnel de l'entreprise (vote). L'accord doit indiquer les catégories de personnes visées. Il doit aussi prévoir des dispositions particulières pour garantir la durée du travail et du repos. Enfin, il doit aussi déterminer une procédure paritaire permettant de vérifier son respect.

### III. Régime alternatif ou de substitution (73a OLT1) : Comment renoncer à l'enregistrement ?

Moyennant le respect de nombreuses conditions drastiques, certains travailleurs pourront renoncer partiellement ou totalement à l'enregistrement de la durée de leur temps de

travail, pour autant que les conditions prévues à l'art. 73a OLT 1 soient respectées.

#### Condition no 1: l'autonomie

Les travailleurs concernés doivent bénéficier d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail et en particulier avoir la liberté de fixer au moins la moitié de leur horaire de travail.

#### Condition no 2: le niveau de rémunération

Les travailleurs doivent être au bénéfice d'un salaire annuel brut supérieur à CHF 120000.00 par an (bonus inclus).

#### Condition no 3: la nécessité d'un accord écrit

Un accord écrit individuel doit être conclu avec l'employeur ; cet accord est révocable chaque année.

#### Condition no 4: l'obligation de conclure une CCT

La renonciation à l'enregistrement de la durée du travail doit avoir préalablement été prévue dans une convention collective de travail (CCT), de branche ou d'entreprise.

#### Condition no 5: la désignation d'un service interne

L'employeur a l'obligation de désigner un service interne chargé des questions relatives à la durée du travail. Aussi, il a l'obligation de tenir une liste des travailleurs ayant renoncé à l'enregistrement.

Laurent Devaud, Chef du Service des Ressources humaines

## JURIDIQUE

# RÉVISION DU DROIT DES RAISONS DE COMMERCE

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2016 est entrée en vigueur une révision du droit des raisons de commerce. Les conséquences de cette réforme sont notamment la continuité de la raison de commerce, la reconnaissabilité de la forme juridique, l'harmonisation des règles sur la formation des raisons de commerce et sur l'exclusivité au plan national.**

A l'exception des entreprises individuelles, toutes les entités juridiques inscrites sur le registre du commerce – Société Anonyme (SA), Société à responsabilité limitée (Sàrl), Société en nom collectif (SNC), etc. – sont soumises aux mêmes dispositions applicables à la formation des raisons de commerce et à l'exclusivité territoriale. En particulier, toutes les raisons de commerce des sociétés de personnes – Société en nom collectif (SNC), en commandite (SC) ou en commandite par actions (SCA) – doivent être



désormais constituées d'un élément distinctif, le noyau et de l'indication de leur forme juridique (ex: «Bogdanov Ravalement SNC»). L'exclusivité de l'usage de la raison de commerce s'étend à l'ensemble du territoire de la Confédération. Obligations inchangées: les entreprises individuelles doivent faire figurer le nom de famille du titulaire dans la raison de commerce. L'usage de ladite raison reste limité exclusivement à la commune du siège. Ces modifications n'entraîneront pas une charge supplémentaire de travail au détriment des entreprises ou de l'administration, car la révision n'impose pas de délai de mise en conformité aux nouvelles exigences. Le service juridique a rédigé un article à ce sujet qui est paru le 5 septembre dans une revue spécialisée [www.jusletter.ch](http://www.jusletter.ch).

Service Juridique

## FORMATION JURIDIQUE

# ENTREPRENEURS DEVENUS EXPERTS

La fédération a formé quelque 150 nouveaux experts devant les tribunaux.

Afin d'étoffer la liste d'experts à disposition des juges et avocats du canton de Vaud, la fédération met sur pied, chaque 4 ans, une formation spécifique pour les entrepreneurs désireux de devenir des spécialistes dans l'expertise judiciaire. Lorsqu'un litige apparaît sur un objet de construction, l'expert est appelé à donner son avis sur la qualité de l'ouvrage. Cet automne, pas moins de 150 nouveaux experts ont ainsi été formés. Ces cours ont été dispensés en septembre dernier par Maître Denis Bettems, Docteur en droit et avocat au barreau, Pierre Müller, Vice-Président du Tribunal cantonal, deux références en la matière!

Bravo aux nouveaux experts!



Liste complète des experts pour chaque corps de métier disponible en écrivant à [juridique@fve.ch](mailto:juridique@fve.ch), par téléphone au 021 632 11 10 ou sur [www.fve.ch/services/conseils-juridiques](http://www.fve.ch/services/conseils-juridiques)



Les intervenants et formateurs de choix: Maître Denis Bettems, Docteur en droit et avocat au barreau (à g.) et Pierre Müller, Vice-président du Tribunal cantonal.

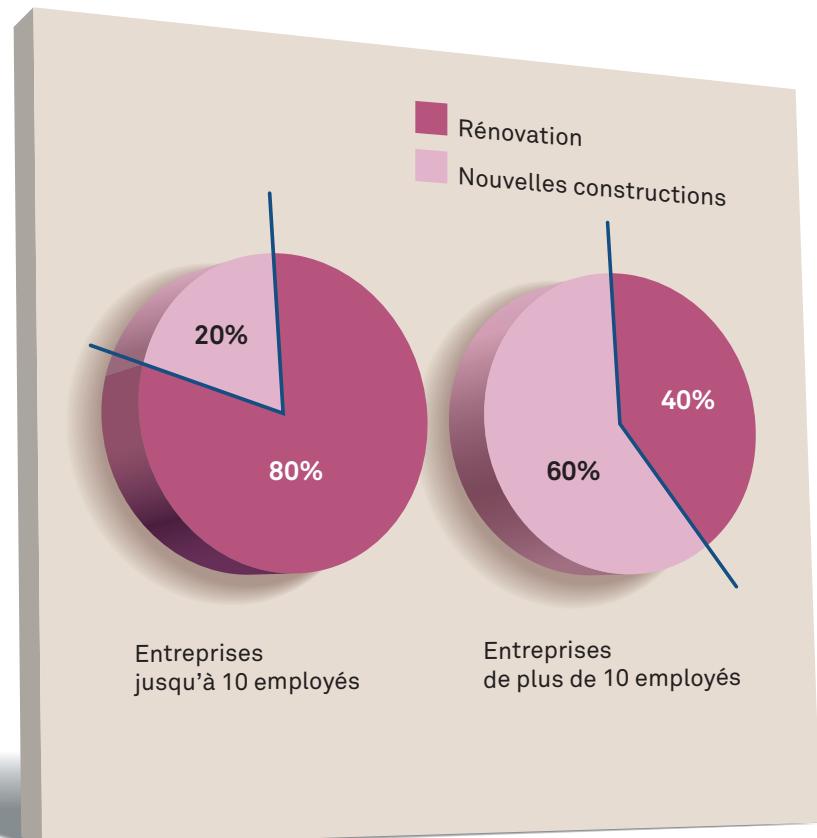
## VOTATIONS

# NON À LA LPPPL LE 12 FÉVRIER PROCHAIN!

Dans quelques semaines, les Vaudois se prononceront sur la nouvelle Loi pour la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). La Fédération vaudoise des entrepreneurs recommande de refuser cette loi dangereuse pour le secteur de la construction.

Le 12 février prochain, les Vaudois voteront pour ou contre la LPPPL, acceptée par le Grand Conseil à une infime majorité de 69 voix contre 58 et 7 abstentions, au printemps dernier. Curieusement, cette loi ayant pour objectif de préserver et promouvoir le parc locatif impose une série de nouvelles règles et contraintes qui devraient provoquer l'inverse de l'effet escompté.

En effet, comment favoriser les transactions immobilières et lutter contre la pénurie de logements à coups de procédures administratives et de bureaucratie ? Au sommet de ce non-sens: le droit de préemption. En cas d'acceptation de la LPPPL, les communes, et le cas échéant l'Etat, pourront s'approprier les terrains, les maisons ou les immeubles mis en vente, et ce au détriment de l'acheteur choisi par le propriétaire. Le droit de préemption s'appliquera de façon généralisée aux communes faisant partie d'une agglomération, ce qui représente 61 localités abritant 60% de la population cantonale ! Dans les autres communes, il concerne les parcelles bâties et non-bâties de plus de 1500 m<sup>2</sup>, ainsi que celles se trouvant à côté d'une propriété communale. Exemple: M<sup>me</sup> Pahud, qui n'a pas d'enfants, désire vendre la maison familiale à son neveu et annonce son intention à la commune. Pas de chance, sa petite commune de Tolochenaz fait partie de l'agglomération Lausanne-Morges... Le droit de préemption s'applique par conséquent à chaque vente. Sa commune a dès lors quarante jours pour décider d'acquérir le bien au prix convenu par M<sup>me</sup> Pahud et son neveu. Si elle y renonce, elle peut céder ce droit à l'Etat qui a pour sa part vingt jours pour se manifester. Résultat: en plus d'un ralentissement de la transaction immobilière, les Pahud prennent le risque de perdre leur maison familiale dans l'opération, au bénéfice de la commune ou de l'Etat. Heureusement, le droit de préemption ne s'applique pas en cas de vente aux descendants, aux parents, aux frères et sœurs,



et aux époux.

### MOINS DE RÉNOVATIONS, MOINS DE TRAVAIL POUR LA CONSTRUCTION

La LPPPL instaure également des règles limitant, voire supprimant la possibilité de rénover. En plus d'entrainer la dégradation du parc immobilier, cette loi aura ainsi de fortes répercussions sur la construction, dont les rénovations constituent un secteur d'activité essentiel.

En effet, selon un sondage réalisé auprès des membres de la fédération issus des métiers du second œuvre et de la construction métallique, la rénovation concerne environ 80% de la masse salariale des petites entreprises et 40% de celle des moyennes et grandes entreprises, en 2015 et 2016.

En cas d'adoption de la LPPPL, ce sont donc les petites entreprises qui seront les plus touchées par le frein donné aux rénovations. En 2015, le second œuvre et la construction métallique représentaient pas moins de 2037 entreprises et 11505 employés !

Pour contrer cette loi dangereuse, la Fédération vaudoise des entrepreneurs et d'autres associations ont posé un référendum pour que le peuple puisse se prononcer. Dénouement dans les urnes le 12 février 2017.

Plus de renseignements sur  
[www.penurie-logement-non.ch](http://www.penurie-logement-non.ch)

## RÉAMÉNAGEMENT NOTRE NOUVEL ESPACE D'ACCUEIL

Notre site de Tolochenaz a été réaménagé pour faire du bâtiment B un espace entièrement consacré aux relations clients. Le bâtiment A, siège historique, se concentre sur les activités associatives de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Favoriser les synergies et concentrer les activités, tel est le but du réaménagement de notre site.



### BÂTIMENT B POUR RELATIONS CLIENTS

Le Bâtiment B s'inscrit comme le lieu dédié à l'ensemble des Services en lien direct avec nos membres et affiliés: Caisse AVS, Caisse de retraite professionnelle IVC et rente transitoire, FMVB, Caisse d'allocations familiales ainsi que le Service Prestations Ressources humaines. Notons qu'il abrite aussi les bureaux du Registre foncier, du Groupe Mutuel et de l'ACVIE.

### BÂTIMENT A POUR ASSOCIATIF

Siège historique depuis 1987, l'édifice concentre les aspects associatifs de la fédération: Direction, Secrétariats patronaux, Services de la Communication, de la Formation professionnelle, des Finances, des Ressources humaines, Services Informatique, Courrier, Conseils et assistance juridique ainsi que Conseils et assistance technique. Elle héberge également les entités indépendantes et partenaires, soit le Contrôle des chantiers et les Commissions professionnelles paritaires.

## L'INITIALE UNE DEUXIÈME ÉDITION RÉUSSIE



**La seconde édition de L'Initiale, l'événement de la rentrée de la fédération, a accueilli quelque 600 convives, le 8 septembre 2016!**

Notre Président Jean-Marc Demierre a ouvert la partie officielle en soulignant le dynamisme de la fédération tout en rappelant les défis qu'il reste à relever. La Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro a poursuivi en nous faisant l'honneur d'être notre invitée politique, avec un discours fort en faveur des entrepreneurs.

### 90 ANS DE BÂTIR

L'événement a également fait la part belle au 90<sup>e</sup> anniversaire du Journal Bâtir. Des cascadeurs, descendant en rappel le long de l'Ecole de la construction, ont dévoilé de manière spectaculaire la couverture du numéro «spécial 90». Aussi, chacun était

invité à se faire prendre en photo pour faire la UNE du magazine, le temps d'un soir!

### UNE ŒUVRE À L'IMAGE DE LA FÉDÉRATION

L'Initiale, c'était aussi de l'Art, avec le vernissage de l'œuvre de Sylvie Moreillon. Commandée par la fédération, l'installation «Déclinaisons» de Sylvie Moreillon est directement inspirée de l'esprit des lieux. En 2016, l'association patronale représente 2800 entreprises membres et affiliées, ainsi que 22500 travailleurs de la construction. Ces trois données ont été réunies et exprimées sous forme d'un code barre, ici traduit en lames d'acier qui composent la structure de l'œuvre. La composition suggère également l'ensemble architectural symétrique de l'Ecole de la construction. C'est d'ailleurs dans l'atelier de forge de cette même école qu'elle a élaboré et concrétisé son travail.

L'artiste a d'ailleurs remercié chaleureusement Patrick Paudex, enseignant à l'atelier de construction métallique, qui l'a beaucoup aidée dans sa réalisation. Alliant sobriété et flexibilité, l'artiste vaudoise offre enfin une louange à l'acier, matériau de l'entrepreneur. Notons que les détails de la structure serviront d'illustrations pour le prochain rapport annuel.

Durant la soirée, le concert live de «Wtfunk!?» a mis une belle touche festive à cet événement placé sous le signe de la convivialité et du réseautage.

Rendez-vous le 14 septembre 2017!

[www.linitiale.ch](http://www.linitiale.ch)



Des acrobates spécialistes de l'escalade de bâtiments ont dévoilé la couverture exclusive spéciale 90 ans du magazine Bâtir!

Lors de son discours, Jacqueline de Quattro s'est réjouie de la collaboration entre la fédération et le Département du territoire et de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'épineuse question de la LAT.

De g. à d.: Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, Jean-Marc Demierre, Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, Annie Admane, Rédactrice en chef de Bâtir, Georges Zünd, Directeur général de la fédération.

L'artiste vaudoise Sylvie Moreillon, devant son œuvre commandée par la fédération. L'installation «Déclinaisons» est directement inspirée de l'association patronale et de l'Ecole de la construction.

## SYNERGIE

# LES ENTREPRENEURS ET LA CULTURE DU BÂTI

La Fédération vaudoise des entrepreneurs s'engage au sein de la Fondation de la Culture du Bâti – CUB – qui entend mettre en valeur le patrimoine bâti historique et contemporain. Premier projet: un musée !

Le bâtiment, c'est de l'art et de la culture! La Fondation Culture du Bâti (CUB) en fait son crédo. Son ambition est de faire découvrir la culture du bâti sous toutes ses facettes, de faire dialoguer les disciplines et les époques, d'éclairer l'actualité, de réunir la population locale intéressée par l'évolution de son cadre de vie et le public de passage en les invitant à découvrir des pans de la culture vaudoise trop méconnus.

Lancée officiellement le 20 septembre dernier, la CUB réunit dix-sept partenaires et acteurs du bâti et du paysage vaudois issus du monde professionnel, associatif, académique et économique, parmi lesquels la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Cette annonce s'est déroulée en présence de la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et du Conseiller d'Etat Pascal Broulis.

### POURQUOI LA PARTICIPATION DE LA FÉDÉRATION?

Elle rappelle que l'entrepreneur n'est pas le simple « exécutant » des rêves d'architectes! Il participe activement à cette fameuse culture du bâti. Tout en respectant les directives des mandataires, il est apte à proposer de nouvelles techniques, des idées novatrices. Souvent, son savoir-faire permet aux projets les plus audacieux d'être concrétisés.

### UN MUSÉE POUR CÉLÉBRER LE BÂTI

Pour inaugurer en beauté cette ode au bâti-mémoires, célébrons la création d'un espace d'exposition dédié à la culture du bâti et du paysage qui pourrait être intégré à terme au site de PLATEFORME 10, à Lausanne. Il entrera en résonnance avec le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de l'Elysée et le Mudac aux côtés desquels elle prendra place. En attendant, l'exposition temporaire « CO-OP – Hannes Meyer et le concept de design collectif» a marqué l'acte inaugural de la constitution de la Fondation et préfigure les activités et les synergies développées entre ses différents membres fondateurs.



Dans un monde de plus en plus globalisé et virtuel, dans un canton où Lavaux comme la villa Le Corbusier à Corseaux se voient inscrits au patrimoine de l'UNESCO, où le Rolex Learning Center de l'EPFL se distingue parmi les réalisations architecturales mondiales, le moment est idéal pour doter la région d'un lieu qui permette au public de mieux s'approprier son patrimoine passé, actuel et futur!

<https://fondationculturedubatis.org>

Première réalisation qui lance la Fondation CUB: l'exposition présentée à Archizoom et au Forum d'architectures, consacrée à l'œuvre et à la vie de Hannes Meyer, pionnier suisse du Bauhaus et promoteur d'un «design collectif» aux utopies socialisantes, pour qui l'architecture devait répondre «aux besoins du peuple plutôt qu'aux besoins du luxe».

## NOUVEAU LIVRE SUR LA GESTION D'ENTREPRISE LA QUALITÉ, EMBARQUEMENT IMMÉDIAT

Le spécialiste en management Olivier Mark, également Secrétaire patronal à la Fédération vaudoise des entrepreneurs, vient de sortir son premier roman. Cet ouvrage ludique et accessible présente les moyens de mettre en place un système de gestion de la qualité dans une PME. La fédération a soutenu cette initiative utile pour ses membres, ainsi que pour n'importe quel patron.

En période économique incertaine et face à la concurrence étrangère, une gestion efficace et des prestations de qualité sont plus que jamais nécessaires pour les PME helvétiques. Mais, bien que la survie de l'entreprise en dépende, les patrons n'ont pas toujours le temps de se plonger dans des ouvrages lourds et fastidieux pour acquérir des compétences théoriques en management. Olivier Mark a ainsi eu l'idée de présenter le sujet sous une forme originale: le roman.

Au travers des péripéties d'Yves Duplan, le patron d'une petite menuiserie, le lecteur découvre les bases d'une gestion d'entreprise de qualité, de façon ludique et divertissante. «Les systèmes de gestion de la qualité souffrent trop souvent d'une image complexe et superflue, alors qu'il suffit de prendre des mesures adaptées à l'entreprise», précise Olivier Mark. «Il n'y a pas besoin d'aspirer nécessairement à une certification ISO 9001 pour appliquer certains principes qui amélioreront considérablement la gestion d'une entreprise».

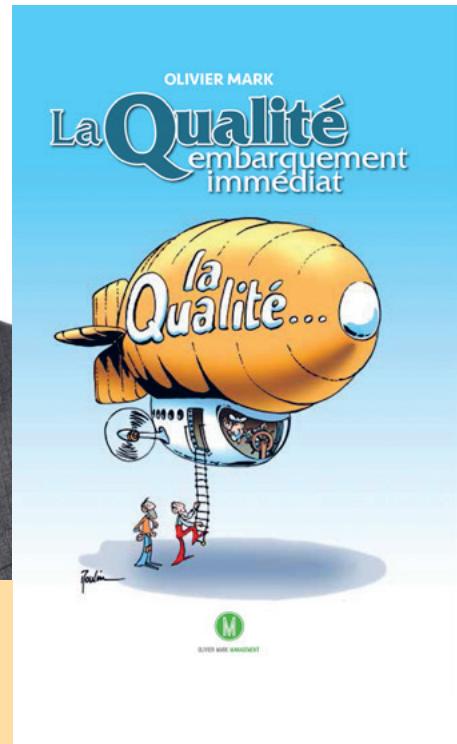
Dans un premier temps, cet ouvrage de 160 pages, intitulé «la Qualité, embarquement immédiat», sera mis en vente sur le site de l'agence Olivier Mark Management et a été distribué aux membres de la fédération pour Noël.

### L'AUTEUR

Né en 1964 et originaire de Montreux, Olivier Mark est un économiste d'entreprise indépendant, également secrétaire patronal à la Fédération vaudoise des entrepreneurs, membre du comité directeur de l'Union

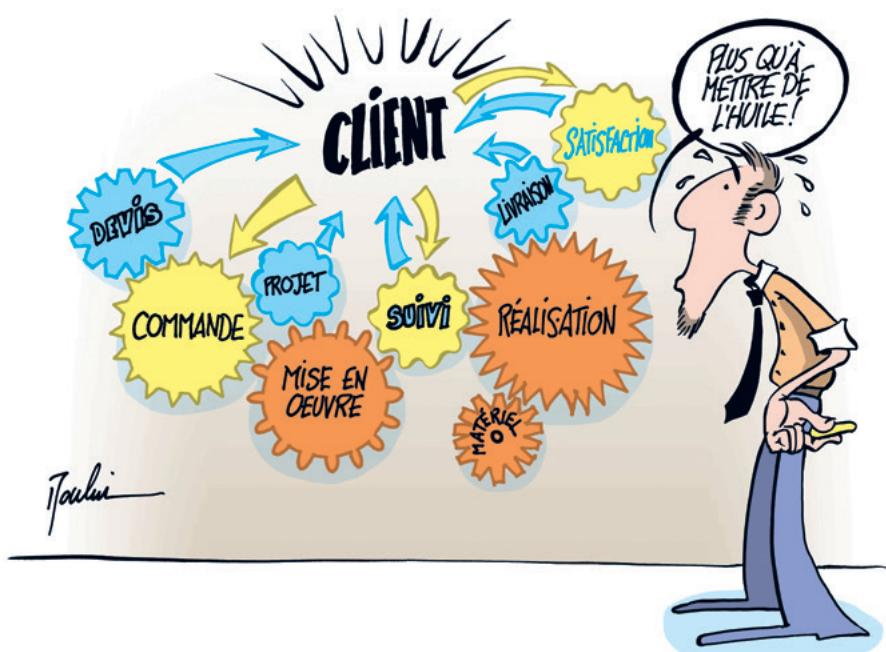


Olivier Mark, spécialiste en management et Secrétaire patronal à la Fédération vaudoise des entrepreneurs, est l'auteur du livre «La Qualité, embarquement immédiat».



suisse des arts et métiers (USAM) et Président de l'association faîtière JardinSuisse. Ancien entrepreneur dans l'horticulture, il voit son secteur disparaître au début des années 2000, suite à l'ouverture au marché mondial. Forcé de se reconvertis, il décroche

un Master HES en Quality & Strategy Management. Depuis lors, il met son expérience au service de nombreuses entreprises et organisations dans toute la Suisse. En parallèle, il enseigne la gestion de la qualité dans des hautes écoles spécialisées et dans le cadre de formations professionnelles supérieures.



## CHANTIERS

# CONCURRENCE DÉLOYALE D'UNE PARTIE DU MONDE AGRICOLE

**Des entreprises de construction mandatent des agriculteurs pour déplacer et travailler l'aménagement de la terre, en lieu et place des professionnels des transports. Or ces agriculteurs ne sont pas soumis à la CCT du Gros œuvre, offrent des tarifs anormalement bas et peuvent représenter un réel danger pour la sécurité routière.**

Jean-Luc Pirlot, Secrétaire de l'Association Suisse des transports routiers (ASTAG), appelle à davantage de vigilance et à dénoncer ces cas.

Bien que difficilement chiffrable, la problématique de la concurrence déloyale du monde agricole vis-à-vis des professionnels des transports émane d'une minorité d'agriculteurs, mais cette question semble prendre de l'ampleur au fil des ans.

### TRACTEUR OU CAMION: DES PRIX DU SIMPLE AU DOUBLE!

Rappelons que si les transports agricoles posent problème, c'est aussi parce que des entreprises les mandatent ! En cause, les tarifs extrêmement bas pratiqués par les agriculteurs concernés et/ou les entreprises agricoles. Ces derniers ne paient que les Redevances forfaitaires sur le trafic des poids lourds (RPLF), au tarif de onze francs pour 100 kg, soit pour un 40 tonnes un maximum de 4400 francs par an, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus, alors qu'un camion de dernière génération (Euro6) payera près d'un franc le kilomètre !

A cela s'ajoute la question de l'âge du conducteur, puisqu'un tracteur peut se conduire dès l'âge de 14 ans s'il est limité à 30 km/h (catégorie de permis G) et dès l'âge de 16 ans pour ceux limités à 45 km/h (catégorie de permis F). Autant dire qu'à cet âge-là, ils ne sont pas payés au même tarif qu'un chauffeur professionnel !

De plus, les tracteurs agricoles ne sont pas munis de tachygraphe. Ils ne sont donc pas obligés de respecter l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR), ils ne sont pas soumis à l'Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP) et n'ont aucune obligation de posséder une licence.



### SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN OPTION

Avec ces véhicules agricoles s'improvisant chauffeurs professionnels, la sécurité est bien moindre et leur vitesse lente pose des problèmes fréquents à tous les usagers de la route.

Enfin, tout transport pour le compte de tiers doit être effectué avec des véhicules munis de plaques blanches, devant ainsi passer un contrôle technique spécifique, entre autres pour s'assurer que la largeur du véhicule ne dépasse pas 2,55 mètres. Or, il s'avère qu'un certain nombre de ces véhicules, une fois le contrôle technique réussi, reviennent à une largeur de près de 3 mètres pour pouvoir mieux travailler dans les champs, par exemple. Ils devraient pour cela être équipés de plaques vertes, signifiant que le véhicule est uniquement destiné à un usage pour compte propre/personnel.

### DÉNONCIATIONS

Au bureau de l'ASTAG, on dénonce une dizaine de cas par année à la Gendarmerie. Pour finir, il est important de rappeler que pour les marchés publics du canton de Vaud, plus particulièrement concernant les chantiers de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le dossier technique sti-

pule très clairement que les véhicules ne pouvant pas dépasser la vitesse de 60km/h ne sont plus autorisés sur les routes, ce qui élimine de fait l'utilisation des tracteurs agricoles.

Source: Jean-Luc Pirlot, Secrétaire patronal de la section vaudoise de l'Association Suisse des transports routiers (ASTAG).

Propos recueillis par Claire Grange

### DÉNONCIATIONS

**En cas de suspicion de fraude, nous vous recommandons de contacter le secrétariat patronal de la fédération au 021 632 12 10 ou directement le Secrétaire patronal du Gros œuvre, René Grandjean, par e-mail à [rene.grandjean@fve.ch](mailto:rene.grandjean@fve.ch). Celui-ci se chargera de transmettre le dossier au bureau de l'ASTAG.**  
**Pour un traitement efficace de votre requête, prière d'indiquer le numéro d'immatriculation, le type de véhicule, les lieux ainsi que les dates concernés.**

## CONTRÔLE DES CHANTIERS

# HUIT ASSERMENTATIONS PAR LA CONSEILLÈRE D'ETAT BÉATRICE MÉTRAUX



**Début décembre, la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a assermenté les sept inspecteurs du Contrôle des chantiers de la construction du canton de Vaud (CCC) ainsi que leur coordinateur. Ce service issu d'un partenariat entre Etat, patronat, syndicat et SUVA dispose désormais de possibilités d'actions étendues.**

Travail au noir, indemnités de repas, sécurité sur les chantiers: les règles à respecter sont nombreuses, dans le secteur de la construction, qu'elles émanent des conventions collectives de travail ou des lois fédérales. Pour vérifier leur application, le Contrôle des chantiers de la construction du canton de Vaud sillonne le territoire, agit sur dénonciation ou aléatoirement. Ce service quadripartite est désormais composé de sept inspecteurs et d'un coordinateur, appuyés par un secrétariat.

### POUR DAVANTAGE DE LÉGITIMITÉ !

Les inspecteurs, dont une inspectrice, et leur responsable ont été assermentés le 5 décembre 2016 au Château de Morges par la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux. Jusque-là, le préfet de Morges se chargeait

La Conseillère d'Etat Béatrice Metraux, avec les sept contrôleurs de chantiers assermentés et leur coordinateur.

de cet acte, mais une assermentation par la conseillère d'Etat apporte une plus grande légitimité aux inspecteurs, des moyens de contrôle étendus, ainsi que les prérogatives utiles à cette mission. Cette évolution permettra un renforcement de la lutte contre le travail au noir, en évitant également toute remise en question sur l'aptitude des inspecteurs à intervenir sur les chantiers de l'ensemble du territoire vaudois.

### TOUS SOUMIS AU CONTRÔLE

Le Contrôle des chantiers s'inscrit dans le cadre des mesures de surveillance prévues par les dispositions légales et conventionnelles liées au droit du travail, au droit migratoire, à la lutte contre le travail au noir, aux assurances sociales, aux marchés publics, à la sécurité au travail, à la gestion des déchets et à l'environnement. S'appuyant sur une convention quadripartite, ce dispositif s'applique à toute entreprise ou personne, indépendante ou salariée, fournis-



sant des prestations dans le secteur de la construction, artisanat et activités analogues, métiers de la pierre, paysagistes et entrepreneurs de jardins ainsi que nettoyeurs du domaine de la construction et échafaudeurs.

[www.ctrchantiers-vd.ch](http://www.ctrchantiers-vd.ch)

# APPRENTISSAGES DANS LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION EVOLUTION, INQUIÉTUDES ET PERSPECTIVES

**Mérites de la formation duale, inquiétudes face à la baisse des entrées en apprentissage, avenir des métiers manuels dans le monde du «tout numérique»: quel est le bilan pour les métiers de la construction?**

Tout d'abord, revenons sur l'évolution des métiers de la construction: ces dernières années, toutes les professions du domaine ont effectué leur passage de l'ancien «règlement d'apprentissage» à la nouvelle «ordonnance de formation initiale de base». Si cette nouvelle appellation officielle ne s'est pas encore imposée dans l'usage courant, elle n'en traduit pas moins un grand changement dans l'organisation de la formation en particulier sous deux aspects: d'une part, une définition précise et coordonnée des objectifs de formation dans l'entreprise, aux cours interentreprises et aux cours professionnels, et d'autre part la mise à jour systématique desdits objectifs en fonction de l'évolution des attentes des entreprises du métier considéré selon un cycle quinquennal.

## FORMATION DUALE INTERNATIONALEMENT RECONNUE

La formation professionnelle duale reste cet extraordinaire moyen d'intégration des jeunes dans notre société en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier et de développer leur autonomie et leur projet de vie professionnel.

C'est d'ailleurs à chaque fois un grand sujet d'étonnement pour la dizaine de délégations étrangères provenant des cinq continents qui ont été accueillies en 2016 à l'Ecole de la construction. Ces échanges avec des représentants de cultures parfois très différentes de celle de notre pays révèlent ces spécificités extraordinaires que l'habitude nous a fait oublier. Un référentiel de compétences et un niveau d'examen final déterminés et reconnus au niveau du pays par les entreprises du métier (via leur association professionnelle) et non par des écoles; une formation en entreprise formalisée et intégrée à un contrat de travail; une entrée sur le marché du travail – possible dès 15 ans révolus – structurée par une ordonnance de formation et encadrée par des formateurs reconnus; un niveau de compétences après l'obtention du CFC rendant possible le passage du statut d'apprenti à celui d'employé qualifié en étant déjà intégré dans l'économie; un éventail de compétences professionnelles de base permettant un projet professionnel au travers d'un perfectionnement professionnel structuré et accessible (brevets et diplômes fédéraux, ES et HES) ou – au grand dam des entreprises formatrices – donnant la possibilité d'investir un autre domaine professionnel perçu comme plus rémunératrice ou attractif! Pour couronner le tout, l'«Indicateur Manpower» 2016 place sur la première marche du Top 10 des professions les plus recherchées en Suisse les employés qualifiés, notamment ceux du domaine de la construction et au deuxième rang les cadres et dirigeants d'entreprises. Les indicateurs semblent donc tous au vert!

## INQUIÉTUDES

Pourtant, l'inquiétude est bien présente dans les milieux de la construction. Elle est générée par plusieurs aspects mais nous nous limiterons à en signaler trois: dans une dimension politique, l'introduction de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) va inéluctablement influencer la taille des bâtiments à construire

rendant ce marché difficilement accessible aux petites entreprises; or celles-ci sont très actives dans la formation professionnelle. Dans une dimension économique, le développement de la sous-traitance de beaucoup d'activités de la construction génère une spécialisation rendant la formation des apprentis – par essence généraliste – très difficile au sein d'une seule entreprise. Le constat est le même au sujet de l'accroissement des éléments préfabriqués élaborés en grandes séries et achetés en Suisse ou à l'étranger qui permettent bien une formation à la pose mais pas à la production. Enfin dans une perspective de politique sociale, la pression sur les jeunes en fin de scolarité de s'orienter – dans toute la mesure du possible – dans la voie des études reste constante malgré les innombrables exemples de réussites professionnelles des personnes ayant choisi la voie de l'apprentissage. Les conséquences de ces évolutions sont très concrètes et immédiates: une diminution significative du nombre d'entrées en apprentissage dans les professions de la construction à la rentrée scolaire 2016 alors que la demande en personnel qualifié et d'encadrement reste criante. Les conséquences pour demain sont connues car l'équation est simple: manque de professionnels et de cadres qualifiés = manque de compétences = perte de compétitivité = perte de part de marché = conséquences sociales. Cet «effet domino» est connu au point où sa banalité en vient presque à lui donner un air de fatalité.

## PERSPECTIVES

Il est temps de se rappeler que la réalité ne se résume pas au «tout numérique»! Que le monde de la construction aménage notre univers de vie pour une voire plusieurs générations ! Que l'esprit des bâtisseurs est dans le développement durable et non dans l'obsolescence programmée! C'est dans cet univers et dans cet esprit que nous invitons les jeunes à faire pièce des préjugés de «pelle et pioche» qui collent encore, et à grand tors, aux métiers de la construction afin d'oser s'élancer dans un projet professionnel dont l'apprentissage couronné par le CFC est la première pierre de l'édifice!

Jean-François Savary,  
Directeur de l'Ecole de la construction



## SALON DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION PRÉSENCE DES EXPERTS MAISON À BEAULIEU-LAUSANNE



Le conseiller d'Etat Philippe Leuba était invité sur le stand des Experts maison pour promouvoir la formation duale.

**Le Salon des Métiers et de la Formation a eu lieu du 30 novembre au 4 décembre à Lausanne-Beaulieu et a enregistré une participation avoisinant plus de 30 000 entrées. Cette édition a été un franc succès !**

Nés en 2014, les Experts maison sont une initiative des associations vaudoises de la construction (Association vaudoise des installateurs de chauffage et ventilation, Association cantonale vaudoise des installateurs électriques, Fédération vaudoise des maîtres ferblantiers, appareilleurs et couvreurs, Fédération vaudoise des entrepreneurs) afin de promouvoir les métiers du bâtiment.

Toujours victimes d'aprioris négatifs de la part de la population, ces métiers offrent pourtant des conditions de travail attractives et de nombreuses perspectives d'évolution. Cette année, le stand s'est agrandi (340 m<sup>2</sup>) et a proposé des démonstrations des différents corps de métiers de la construction par des apprentis eux-mêmes, des concours et des films dynamiques repris sur les réseaux sociaux.

Invité spécial des Experts maison sur leur stand, le conseiller d'Etat Philippe Leuba a fait la promotion de la formation duale en Suisse, avec son panache habituel:



– Qui d'entre vous remet en cause lorsqu'il construit sa maison, l'analyse d'un ouvrier? Personne! Qui remet en cause les propos et promesses d'un homme politique? Tout le monde. Car l'ouvrier qualifié dispose d'une formation mais l'homme politique non. Le conseiller d'Etat a également relevé l'importance de ce type de formation, particulièrement développé en Suisse, en comparaison avec nos voisins européens. «Les efforts consentis par les entreprises formatrices et associations méritent d'être salués.»

Il a relevé de plus la qualité exceptionnelle de cette formation duale. Dans ce pays, à l'image du sport, comme le foot par exemple, elle sert aussi à insérer les jeunes dans la société. «Il n'y a pas d'avenir, pas de place dans la société sans un emploi. Les associations professionnelles font en sorte que nos jeunes trouvent leur place au sein la société.»

La prochaine édition du Salon des Métiers et de la Formation se déroulera du 21 au 26 novembre 2017.

Plus d'infos sur [www.experts-maison.ch](http://www.experts-maison.ch)

## FORMATION

# LES PETITS BÂTISSEURS À LA TÉLÉ!

Avec deux reportages diffusés cet automne, les Petits Bâtisseurs ne cessent de susciter l'intérêt. Les ateliers sont encadrés par des retraités de la construction, ravis de partager leur savoir.

Depuis plus de 10 ans, le Club des Petits Bâtisseurs fait découvrir les métiers de la construction à des jeunes de 10 à 12 ans. Cet automne, il a fait l'objet de deux reportages, l'un sur la Télé, l'autre sur la RTS, lui assurant une belle visibilité auprès du grand public. À raison de deux sessions par année (printemps et automne), le Club des Petits Bâtisseurs s'organise en une série de cinq mercredis après-midi consécutifs, durant lesquels les participants découvrent à chaque fois un corps de métier différent: maçonnerie, carrelage, peinture, construction métallique et bois. Ces ateliers sont animés par des retraités passionnés par leur métier et désireux de transmettre leur savoir. Plus d'informations au 021 632 12 20 ou à [formation@fve.ch](mailto:formation@fve.ch)



## ECOLE DE LA CONSTRUCTION LE DOYEN CHANGE DE VISAGE

Après 22 ans passés à l'Ecole de la construction, comme collaborateur puis comme doyen, Hermann Christen prend sa retraite. Christian Würmli lui succède dès décembre 2016.

Il faisait littéralement partie des murs ! Après un CFC de maçon et un brevet de contremaître dans les années 1970, Hermann Christen travaille comme chef d'équipe et contremaître en Suisse et à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le 2 mai 1994, il est engagé en tant que chef d'atelier de la Halle des maçons à l'Ecole de la construction puis dès août 1999, il occupe le poste de doyen technique.

Véritable pilier de l'institution, il incarne les valeurs traditionnelles de l'Ecole de la construction: engagement, droiture et passion. Tout le monde peut compter sur lui. Grâce à son travail, l'Ecole n'a jamais manqué de rien, ni de briques ni de peinture... et surtout pas de bonne humeur !

En contact constant avec les apprentis et personnes en formation continue, il aura connu plusieurs générations de professionnels de la construction. Avec ce savant mélange d'autorité et de bienveillance, Hermann ne compte pas ses heures quand il s'agit de les encadrer et encourager. Il les pousse à se dépasser, se perfectionner, à participer aux concours des métiers nationaux et internationaux. Il aura d'ailleurs accompagné l'un d'eux jusqu'au Brésil, pays qu'il a d'ailleurs choisi pour sa retraite ! Sa dévotion pour son travail, son pas décidé arpantant les salles de classe et les ateliers, trousseau de clés attaché à la ceinture, son large sourire entrebâillant sa barbe à l'occasion de quelques blagues croustillantes et mots d'esprit dont il a le secret, Hermann, c'est sûr, va manquer à l'Ecole et aux partenaires externes !

### SUCCESSEUR

L'Ecole de la construction se réjouit d'accueillir son nouveau doyen: Christian Würmli. En réalité, il s'agit d'un homme familier de la maison. Il a effectué une formation de menuisier CFC complétée par celle de charpentier avant de s'engager dans le perfectionnement professionnel, jusqu'au diplôme fédéral de maître charpentier. Donc près de 10 ans de formation à l'école ! En 2008, il est engagé



A gauche, Hermann Christen, et son successeur Christian Würmli.

comme expert pour les examens de CFC de charpentier, puis enseigne dès 2011 pour la formation professionnelle supérieure aux chefs d'équipe et contremaîtres, avant de passer, en 2013, chef-expert pour les examens de CFC/AFP de charpentier. Notons qu'il est également membre des Commissions de Formation Professionnelle (CFP) et Technique (CFT). Son expérience dans l'institution est complétée par un parcours de trente années en entreprise, dont les 16 dernières comme chef d'exploitation pour Lombois SA, où il était responsable de la production, de la formation des apprentis et conduisait une équipe de 18 personnes. Bref, Christian Würmli a décidément l'expérience qui fait de lui l'homme de la situation.

Bonne arrivée à l'Ecole !

### ANECDOTES

**Responsable technique des ateliers,** Hermann Christen est très connu pour ses talents de négociateur auprès des fournisseurs. Un jour, alors qu'il discute d'une commande de matériaux, le grossiste lui fait savoir que la réduction sera d'autant plus importante que sera la quantité. C'est sans compter la répartie d'Hermann, qui lui a alors rétorqué: «Et bien mettez-en jusqu'à ce que ça ne coûte plus rien !».

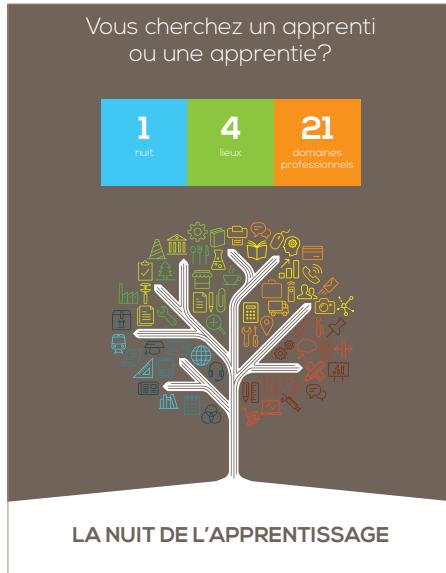
Des travaux étaient entrepris sur une façade de l'Ecole de la construction. En salle de séance, Hermann aperçoit alors par la fenêtre que les ouvriers, en train de monter leur échafaudage, ne respectent pas les règles de sécurité SUVA. Il sort alors en trombe de la réunion et vilipende les travailleurs en leur ordonnant de démonter tout l'échafaudage et de le remonter en respectant les règles de sécurité ! «Comment voulez-vous que des professionnels ne respectent pas les règles de l'art du métier à l'endroit-même où on les apprend !»

## FORMATION

# LA NUIT DE L'APPRENTISSAGE

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, la fédération en collaboration avec la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, la Fédération patronale vaudoise et l'Etat de Vaud organise la nuit de l'apprentissage le mercredi 15 février 2017 de 17h à 20h.

Ce rendez-vous permet aux entreprises de faire la connaissance, durant des entretiens de 10 minutes, de jeunes cherchant une place d'apprentissage. Ces élèves pourront ainsi déposer leur dossier de candidature (CV, lettre de motivation, rapports de stage, etc.) et convaincre les entreprises d'un éventuel engagement pour un stage ou une place d'apprentissage. Les jeunes auront également la possibilité de prendre d'autres rendez-vous directement sur place avec les entreprises qui les intéressent.



Cette rencontre se déroule au sein de quatre écoles professionnelles soit: l'EPSIC à Lausanne, le CEPM à Morges, le CEPV à Vevey et le CPNV à Yverdon. Les entreprises peuvent s'inscrire sur le site [www.nuitapprentissage.ch](http://www.nuitapprentissage.ch) ou par téléphone les lundis, mardis et jeudis au 021 632 15 46.

## 5 À 7

# ÉNERGIE ET SUBVENTIONS

Une enveloppe de 32 millions de francs sera allouée aux propriétaires pour réaliser des rénovations énergétiques. Une séance d'information est proposée aux entrepreneurs le 9 février 2017, de 17h à 19h à Tolochenaz, afin de les sensibiliser au sujet et conseiller au mieux leurs clients.

Le 3 décembre 2016, l'Etat de Vaud a annoncé une hausse importante des subventions pour encourager les travaux d'efficacité énergétique et d'installations d'énergies renouvelables. En 2017, c'est ainsi une enveloppe de 32 millions qui sera mise à disposition des propriétaires immobiliers pour entreprendre des rénovations énergétiques. Il est aussi du rôle des entrepreneurs de pouvoir renseigner leurs clients sur les possibilités de subventions. N'oublions pas que, dans le second oeuvre et la construction métallique, les travaux de rénovation représentent 80% du chiffre d'affaires des entreprises de moins de 10 employés et 40% pour les plus grandes.

En collaboration avec la Direction de l'énergie de l'Etat de Vaud, la Fédération vaudoise des entrepreneurs organise ainsi un 5 à 7 le 9 février 2017, à 17h, à l'aula de l'Ecole de la construction, pour sensibiliser les entrepreneurs vaudois à ce sujet important, qui concerne directement leur volume de travail.

#### Au programme:

- 17h Accueil et introduction
- Cadre légal, procédures, responsabilités des entreprises et des propriétaires
  - Panorama et précisions sur les aides financières se rapportant à l'enveloppe du bâtiment
  - Etablissement d'une demande de subvention
  - Synthèse et conclusion
- 19h Apéritif

#### Inscriptions

Par e-mail à [communication@fve.ch](mailto:communication@fve.ch) ou par téléphone au 021 632 10 90. Merci de mentionner votre nom, prénom, nom d'entreprise, ainsi que votre contact téléphonique et votre e-mail. Délai d'inscription: 3 février 2017.

## A L'AGENDA

**jeudi 9 février 2017**  
5 à 7: Énergie et subventions, 17h-19h, Aula, Ecole de la construction, Tolochenaz.

**Du 4 au 12 mars 2017**  
Habitat-Jardin, Halle 38, Beaulieu-Lausanne.

**Jeudi 9 mars 2017**  
Assemblée générale, 16h-18h, Salle Rome, Beaulieu-Lausanne.

**Jeudi 14 septembre 2017**  
L'Initiale ! L'événement de la rentrée, cour de l'Ecole de la construction.

**Du 17 au 26 novembre 2017**  
Comptoir de la Broye

## INFO

Bulletin d'information  
de la Fédération vaudoise des entrepreneurs  
[www.fve.ch](http://www.fve.ch)  
021 632 10 00  
communication@fve.ch

Rédacteur responsable:  
Frédéric Burnand

Rédaction:  
Claire Grange, Joelle Mascini et Arnaud Taurian

Conception:  
moser design sa, Lausanne

Réalisation:  
gilbertmaurer.ch – St-Légier